

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 octobre 2018

N° 2018-84

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	49
	Dont 7 procurations
Votes pour :	49
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	8 octobre 2018

**Présents votants (42) :** TARDOS Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

**Présents non votant :** DUPOUY Marie-France, SERMET André, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande, LAIREZ Céline

**Titulaires absents non représentés (15) :** VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, PAUCIS Jean, VIDALON Patricia, GAY Eric, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique.

**Procurations (7) :**  
TREY Jean-Claude à CHAZOTTES Michel  
DELCASTO Maryse à DESMARAIS Nadine  
SAINT-PASTEUR Marcel à ANGLADE Jean-Louis  
MALERE Hélène à PETIT Maurice  
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri  
BRUN Didier à RICARD Louis  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

**OBJET :** Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 06.09.18

M. Henri ARMANET a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 06.09.2018 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20181015-2018\_84-DE

Le compte rendu du conseil communautaire du 06.09.2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU